

« La Société qui vient »

sous la direction de Didier FASSIN

éditions du Seuil, 2022, 1319 p.

Chapitre – 43 Race

Sarah Mazouz

pages 792-808

Depuis le printemps 2020, quasiment pas une semaine ne se passe sans qu'une polémique mettant en jeu les questions raciales se fasse jour'. Ces polémiques entretiennent un brouillage constant du débat. Elles empêchent que ne soient soulevés et discutés, autrement que sur le mode de l'anathème et de la vindicte, les enjeux que posent aujourd'hui en France une persistance structurelle du racisme, qui peut parfois agir subrepticement, et les formes de minorisation qui continuent de se faire sur un mode racial. Si la responsabilité des dirigeant-e-s d'un régime démocratique est de ne pas laisser se creuser le décalage sur les questions de justice et d'égalité entre les différents membres de la société pour éviter ainsi que ne s'installe une défiance face à l'État et au politique en général, il importe que la République et ses représentant-e-s reconnaissent l'actualité persistante de la race, comprise comme un régime de pouvoir socialement produit, inscrit dans une histoire et continûment redéfini par les situations dans lesquelles il prend forme.

En effet, expliciter ce que la notion critique de race désigne amène à parler d'intersectionnalité. L'enjeu, là, est de clarifier le lien que cette notion entretient avec celle de race en explicitant la manière dont l'intersectionnalité enrichit et complexifie l'analyse de la domination.

La race existe-t-elle ?

Sur la notion de race, le débat en France est tributaire de trois présupposés. Le premier consiste à croire que la race au sens bio logique n'existant pas, elle n'aurait aucune autre forme d'existence sociale. Le deuxième prétend que rappeler l'inanité de l'acception raciste du terme suffit à régler la question du racisme une bonne fois pour toutes. Le troisième, peut-être plus fort encore, postule que nommer la race ou mesurer les discriminations serait les faire exister.

Colette Guillaumin pointait déjà les apories d'une telle position dans un article intitulé « Je sais bien mais quand même ou les avatars de la notion de race » et paru en 1981 dans le premier numéro de la revue *Le Genre humain*. La race n'existe pas au sens que l'idéologie raciste lui confère. Il n'y a pas de hiérarchie entre les groupes humains, qui pourrait être fondée en nature et reposerait sur une origine manifestée notamment par des différences phénotypiques. Pourtant, la race est partout parce que le racisme continue d'avoir des conséquences réelles sur la manière dont certaines personnes sont perçues, caractérisées et traitées, et donc sur leur expérience quotidienne. C'est pour cette raison que Colette Guillaumin précisait, toujours dans ce même texte : certes la race « n'est pas empiriquement valide », mais elle n'en est pas moins « empiriquement effective ». Cette notion permet donc de montrer comment les hiérarchies raciales sont produites dans telle ou telle société. Y avoir recours sert justement à mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas de caractéristiques qui seraient en soi raciales, mais que le sens racial de telle ou telle caractéristique est lié à une situation et à une histoire données. On ne racialise pas de la même façon aujourd'hui en France et en Inde, au Brésil et dans le Maghreb. Mais dans tous ces contextes nationaux comme ailleurs du reste, la racialisation est à l'œuvre. En d'autres termes, parler de race, au singulier, permet d'analyser les mécanismes de classement racialisants, et non, comme le prétendent les détracteurs de cette démarche, d'adhérer à la logique classificatoire qui produit ces hiérarchies racialisantes ou de les créer.

Travailler de manière critique sur la race, c'est donc examiner les processus qui incarnent de manière concrète et située un rapport de pouvoir abstrait qui est la race. Ces processus sociaux sont la racialisation et la racisation.

Si on trouve le verbe racialize déjà sous la plume du sociologue africain-américain W. E. B. Du Bois, c'est Frantz Fanon qui parle le premier de « racialisation » dans *Les Damnés de la terre*, lorsqu'il analyse la situation coloniale et le type de domination spécifique qu'elle produit. Se définir comme blanc et avoir une expérience de blanc amène à ne pas se concevoir comme éventuellement racialisable tout en pensant que les membres d'autres groupes le sont. Cela amène par conséquent à considérer que les positions que l'on tient sur tel ou tel sujet sont absolues et universelles, à la différence des membres des autres groupes qui n'exprimeraient qu'un point de vue limité par leur expérience. Danièle Durand se donne ainsi le rôle de celle qui a une connaissance objective de ces choses. Elle pense être en position de corriger Nicole François-Rose sur sa propre expérience de l'assignation raciale.

Frankenberg souligne également que la condition blanche se manifeste dans des manières de faire ou dans des références qui paraissent neutres mais qui imposent, en fait, comme une norme, des pratiques qui sont celles des personnes blanches. Cela apparaît par exemple dans certaines pratiques corporelles où le fait de bien présenter se confond en réalité avec l'effacement de marqueurs racialisants comme se faire raidir les cheveux. Dans son ouvrage pionnier, *The Wages of Whiteness : Race and the Making of the American Working Class*", David Roediger montre également comment des stéréotypes racistes ont servi de support d'identification aux ouvriers blancs par opposition à ceux appartenant à des groupes racisés.

Une exception française ?

L'occultation de la question raciale n'est pas propre à la France. Elle se retrouve dans plusieurs pays d'Europe continentale et s'explique par la façon dont ces pays ont cherché, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, à marquer une rupture complète avec les régimes qui avaient collaboré avec les nazis. L'enjeu était alors d'affirmer la fausseté des thèses biologisantes sur lesquelles s'était appuyé le racisme dès ses premières formulations et que sa version nazie avait portées à leur paroxysme. Par ailleurs, une telle lecture du racisme entendu comme opinion politique déviante à contrer ou à canaliser a eu une autre conséquence. Elle a permis de passer sous silence deux autres de ses dimensions qui l'actualisent sans nécessairement passer par la violence physique ni pouvoir être attribuées à l'adhésion d'une ou plusieurs personnes à une idéologie raciste ! : sa présence structurelle dans le fonctionnement des institutions, résultant notamment de politiques qui ont mobilisé, dans un premier temps de manière assumée, les catégories raciales, et son expression ordinaire et banalisée dans nombre d'interactions quotidiennes, dans lesquelles la racisation se dit dans une blague ou un compliment, dans une manière de se croire attentif ou au contraire de laisser glisser le lapsus, dans le regard que l'on porte ou la compétence particulière que l'on attribue.

En effet, la République est définie comme une et indivisible. Les citoyens, c'est-à-dire des individus qui ont su se défaire de leurs particularités, agissent au service de l'intérêt général. L'unité et l'indivisibilité de la République se fondent donc sur l'affirmation d'une homogénéité du corps politique et social et sur le refus de reconnaître l'existence de groupes qui risqueraient de défendre des intérêts propres menaçant ainsi la cohésion de l'ensemble. L'attachement à l'unicité de la nation se traduit donc par le refus de penser le corps politique et social comme hétérogène et fragmenté.

Pendant longtemps, la différence des sexes a ainsi justifié l'exclusion des femmes de la citoyenneté, révélant la norme masculine qui sous-tendait l'universalisme abstrait". Plus récemment, une partie des promotrices de la parité ont réussi à imposer la revendication paritaire en la conformant à l'exigence d'universalisme abstrait. La légitimation de la parité s'est en effet appuyée sur l'argument selon lequel les femmes ne sont pas une catégorie ou un groupe.

Repenser l'universalisme

Tout l'enjeu de la bataille à livrer aujourd'hui est de reconnaître les apories de l'universalisme abstrait et de défendre une autre forme d'universalisme, qui ait pour exigence de prendre en compte les expériences minoritaires comme autant d'expressions d'une condition universelle. Cela conduirait ainsi les membres du groupe majoritaire à comprendre que l'universel puisse être également incarné par des corps qui ne sont pas les leurs, comme le soulignait avec force la réalisatrice Alice Diop dans le documentaire *Marianne noires* de Mame-Fatou Niang.

Certes, au moment de la Révolution française, quand il s'agissait de rompre radicalement avec une organisation sociale où l'héritage et les liens du sang signaient le destin politique et économique des individus, l'abstraction des affiliations au fondement de l'idée de citoyenneté républicaine pouvait se concevoir comme le moyen de produire de l'égalité. Mais comme il vient d'être rappelé, cette conception a en fait rapidement révélé ses limites, qu'il s'agisse des femmes ou d'autres catégories.

Il faudrait donc parvenir à un cadre de réflexion politique où la condition minoritaire ne soit plus particularisée, et, à ce titre, disqualifiée, comme c'est le cas aujourd'hui, mais reconnue et prise, à parts égales avec le groupe majoritaire, dans la définition de l'universel. Or c'est justement pour penser l'universel sans passer par l'abstraction que la notion d'intersectionnalité s'avère particulièrement efficace.

Bref rappel. Héritière de débats qui ont traversé le féminisme états-unien à la faveur des critiques exprimées par les féministes africaines-américaines contre « le biais blanc de classe moyenne » du mouvement et pour poser la question du sujet du féminisme, la notion d'intersectionnalité a été forgée à la fin des années 1980 par la juriste Kimberlé W. Crenshaw, même si la généalogie intellectuelle du concept est plus complexe".

Que dit en substance Crenshaw ? Dans un premier texte datant de 1989, elle analyse les limites d'une

démarche qui comprend comme exclusives l'une de l'autre les catégories de femmes et de personnes racisées. À partir de l'étude des décisions de justice dans des affaires de discriminations au travail, elle montre les points aveugles d'un examen de ces cas qui ne se focalise que sur une seule dimension. Quand seule la discrimination en raison du genre est prise en compte, on passe sous silence la manière dont cette discrimination est transformée par le fait qu'il s'agit de femmes noires. Quand on ne prend en compte que les discriminations raciales que ces dernières subissent, les conclusions auxquelles l'une ou l'autre cour de district aboutit ne sont pas supposées avoir de portée en matière de discriminations genrées. Enfin, Crenshaw explique comment dans l'affaire *Payne vs. Travenol Laboratories Inc.*, la plainte déposée par deux employées noires au nom de l'ensemble des employées noir-e:s a été rejetée par la cour au motif qu'une plainte prenant en compte le désavantage dû au genre ne pouvait pas servir le cas d'hommes noirs, empêchant dans ce cas une analyse qui inclut la dimension de classe ; ce qui amène l'autrice à insister dès ce premier texte sur la nécessité de prendre aussi en compte la classe.

Conclusion.

Utiliser la notion de race, ce n'est donc pas être raciste ou participer à la racialisation des rapports sociaux. C'est plutôt expliciter des logiques qui sont à l'œuvre et qui font qu'aujourd'hui encore en France des hiérarchies continuent d'être produites sur un mode racial. C'est donc se donner le moyen de saisir et de déjouer les formes d'inégalité qu'un présent héritier de l'histoire de l'esclavage et de la colonisation continue de produire en les liant à d'autres rapports de pouvoir, que sont le genre, la classe, l'âge, la catégorie de sexualité ou la validité.

Reconnaître la persistance des effets sociaux de la race et s'appuyer sur des outils conceptuels comme l'intersectionnalité, ce n'est pas mettre à bas les Lumières et leur héritage: C'est bien au contraire historiciser les apports du xvIn° siècle européen et les contextualiser en montrant la part d'ombre afin d'établir un modèle politique plus égalitaire et plus inclusif. C'est en ce sens rester fidèle à l'esprit contre-hégémonique des sciences sociales et à leur rôle critique.

Claude Avisse atelier Solidarité Migrants